

Rencontre avec André Pratte et Amir Khadir

Philippe Gendreau et Pierre Lefebvre

Volume 54, numéro 2 (298), hiver 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/68110ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gendreau, P. & Lefebvre, P. (2013). Rencontre avec André Pratte et Amir Khadir. *Liberté*, 54(2), 48-54.

RENCONTRE AVEC ANDRÉ PRATTE ET AMIR KHADIR

Deux figures emblématiques de la politique québécoise croisent le fer au sujet de la désobéissance civile.

PHILIPPE GENDREAU ET PIERRE LEFEBVRE

PHOTOS YVES RENAUD

Liberté — L'une des questions importantes qu'a soulevées le conflit étudiant est celle du dialogue entre les citoyens et le pouvoir. De façon un peu abrupte, on pourrait dire qu'il y avait, d'un côté, ceux qui affirmaient que le peuple a l'occasion de se faire entendre tous les quatre ans et, de l'autre, ceux qui disaient : « Nous ne voulons pas attendre, écoutez-nous, et prenez acte de notre volonté. » Afin d'aborder cette vaste question, nous aimerions d'abord nous pencher sur la légitimité de la crise étudiante. Ce mouvement, ses revendications et sa façon de les exprimer étaient-ils, à votre avis, légitimes ?

Amir Khadir — Il va sans dire que dans la perspective d'une pensée politique cherchant à reproduire le statu quo, l'argument voulant que l'on doive se contenter de voter tous les trois, quatre ou cinq ans et, par la suite, s'en remettre aux structures de représentation politique est tout à fait légitime et cohérent. Mais du point de vue de ceux qui désirent une transformation, et qui perçoivent l'engagement comme une constante tentative de transformer les rapports de force et les rapports politiques au sein d'une société, c'est une façon de fonctionner qu'on ne peut accepter, d'autant plus qu'il est impossible, dans cette perspective, de penser la politique sans tabler sur les mouvements sociaux dans leur ensemble et leur capacité à mobiliser, afin de transformer, justement, les rapports de force politique. Pour ce qui est, ensuite, de la légitimité du conflit étudiant, comme il y a des règles qui régissent la représentation dans les collèges et les universités, et que les étudiants s'y sont conformés, c'est tout à fait démocratiquement

qu'ils ont obtenu leur mandat de grève et leur mobilisation. D'ailleurs, on a vu qu'à contrario, lorsqu'est arrivé le temps, avant les élections, de décider de la suite des choses, ces mêmes associations, pourtant très revendicatrices et très combatives, ont accepté sagement d'appliquer la décision prise dans les assemblées générales de mettre fin à la grève. On n'a pas vu, par exemple, de tentatives de la part de la CLASSE, ou encore des associations plus combatives comme celle du cégep du Vieux-Montréal, de contourner ou de détourner ces décisions. Que ce soit sur le plan des structures, donc, ou celui des règles d'association et des processus de décisions qui sont établis et entendus depuis toujours en terme de légitimité sociale, oui, le mouvement étudiant est, à tous points de vue, légitime. Et j'ajouterais : tellement beau ! Je ne le mentionne pas à la légère. Je pense que la beauté et l'esthétique, un jour, seront un déterminant majeur de la légitimité en société. La beauté du mouvement étudiant venait en partie de son ingéniosité dans les formes de ses actions et c'est ce qui lui a permis de rejoindre une multitude de gens au-delà de ses bases. Je pense que, même pour ses adversaires, ce caractère esthétique tellement puissant a dû, d'une certaine façon, ajouter à sa légitimité. Je ne sais pas ce que vous en pensez, M. Pratte ?

André Pratte — Vous avez une belle façon de faire se rejoindre l'art et la politique ! (*Rires*) Mais avant de parler du mouvement étudiant comme tel, il est important de brosser un portrait juste de l'état du système au moment du déclenchement du conflit étudiant. Il est un peu caricatural de donner l'impression que les gouvernements élus, en particulier les

gouvernements majoritaires, font absolument ce qu'ils veulent pendant quatre ou huit ou dix ans, sans tenir compte de la population, même si personne ne descend dans la rue. Les gouvernements majoritaires doivent eux aussi rester à l'écoute de l'opinion publique, ne serait-ce qu'en raison des pressions exercées par leurs députés, qui leur disent : « Écoutez, telle décision est très impopulaire et si vous voulez qu'on soit élus la prochaine fois, vous êtes aussi bien d'en tenir compte. » Je n'ai jamais contesté la légitimité, le droit, l'à propos, pour les jeunes, ou pour tout autre mouvement, de s'organiser et de manifester dans la rue. Je pense par exemple que la manifestation du 22 avril sur le mont Royal où, dit-on, il y avait deux cent mille personnes était une manifestation spectaculaire à laquelle personne ne pouvait être insensible. Ce qui me chatouille plus, par contre, devant des manifestations d'une telle envergure, c'est la question du rapport de force entre citoyens. Il existe, en effet, toutes sortes de groupes qui ont des revendications légitimes et qui n'ont malheureusement pas la même capacité de mobilisation que les étudiants. Pensons, par exemple, aux personnes âgées qui, pour des raisons évidentes, ne sont pas en mesure d'organiser une manifestation où deux cent mille personnes vont descendre dans la rue. Du coup, quand je regarde le combat étudiant pour les droits de scolarité, quoi qu'on pense du fond du dossier, je reste songeur. Le gouvernement sera forcément plus sensible au groupe qui fait le plus de bruit, à celui qui attire l'attention des médias et qui est spectaculaire. Mais qu'advient-il alors des groupes silencieux ? Voilà ce qui me chatouille avec « le pouvoir de la rue ». Je crois qu'il y a un risque à accorder du pouvoir à des groupes qui ont une visibilité pour la simple raison qu'ils ont les moyens de s'organiser, au détriment de ceux qui n'ont pas ces moyens.

Vous avez souvent mentionné que l'on pouvait douter de la capacité des leaders à représenter la majorité des étudiants, et que les manifestants ne représentaient pas non plus l'ensemble de la population étudiante. Pourtant, le gouvernement péquiste est au pouvoir grâce à trente-trois pour cent des votes et personne ne remet en question sa légitimité.

A.P. — Dans notre système démocratique parlementaire, il y a des règles que les gens, jusqu'ici, ont acceptées. François Legault, par exemple, aurait pu déclarer qu'il trouve injuste qu'avec vingt-sept, vingt-huit pour cent du vote, il ait seulement dix-neuf députés alors qu'avec un pourcentage à peine plus élevé, les libéraux en ont cinquante. Il se dit sans doute

que c'est inhérent à notre système, et qu'il en accepte les règles. Malheureusement, dans le cas du mouvement étudiant, il n'y a pas vraiment de règles. Ce qui explique que de telles choses y soient plus difficiles à accepter.

Les associations étudiantes ont tout de même des statuts et règlements.

A.P. — Oui, mais les règles et les quorums sont définis par les étudiants qui s'intéressent vraiment aux affaires étudiantes. Et ceux-ci sont très peu nombreux dans les périodes de calme. Et puis ces règles ne sont pas établies dans un cadre légal. Il est vrai qu'il existe une loi qui encadre les associations étudiantes, mais elle ne va pas très loin. Le droit de grève en tant que tel n'y est pas prévu. Il est reconnu, mais il n'existe pas de véritable code, semblable au Code du travail, pour les étudiants, avec pour conséquence que la direction des institutions ne peut pas, par exemple, décréter de lock-out. Il n'y a pas non plus de règle stricte, dans la loi, sur le vote de grève étudiant : devrait-il être secret ou pas ? Si la société québécoise veut accorder légalement un droit de grève aux étudiants, il faut réfléchir à un encadrement légal qui protégerait ceux qui ne

veulent pas faire la grève. C'est là un débat qui n'a pas encore eu lieu. Ceci dit, je dois préciser que l'aspect du conflit qui m'a le plus inquiété était l'absence, aux assemblées, d'un très grand nombre d'étudiants. Et bien que cela ne remette pas en cause la légitimité du mouvement, car les absents ont toujours tort, j'ai été frappé de voir la distance qu'il y avait entre la faible participation des étudiants à leurs assemblées et la présence massive des jeunes dans la rue. Au moment où les

sessions étaient vraiment menacées, on aurait pu croire que les plus mobilisés, ceux qui voulaient vraiment continuer la grève, allaient se présenter en grand nombre aux assemblées, tout comme ceux qui ne voulaient pas la poursuivre, pour faire valoir leurs points de vue. Or, si on prend l'exemple du collège Édouard-Montpetit, à peine trente à quarante pour cent des jeunes se sont présentés au vote à ce moment-là. Je ne sais pas ce que cela signifie vraiment, mais je trouve cela très inquiétant.

C'est d'autant plus inquiétant que cela fait écho au faible taux de participation que l'on constate depuis des années lors des élections provinciales et fédérales. Sans compter celui des élections municipales ou scolaires.

A.K. — Cette question est en effet très préoccupante, et l'on ne peut s'en prendre qu'à nous-mêmes. Nos modèles



d'organisation politique sont ceux de sociétés bénéficiant de beaucoup de confort, et celui-ci entraîne nécessairement une certaine indifférence – je crois qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une grande démonstration – ce qui fait que les gens se sentent plus ou moins concernés. La vie fait en sorte que des habitudes s'installent, que des cultures sociales et politiques s'installent aussi, tout comme un cynisme ambiant se met en place et peut être aggravé par le fait que les institutions politiques sont déconsidérées à cause de certains excès, de pratiques non démocratiques, de la corruption, qu'en sais-je, ou à cause de l'absence de différence entre les partis qui se succèdent au pouvoir sans que cela semble changer beaucoup de choses sur le fond. Quand tous les partis sont au centre, pourquoi aller voter? D'autant plus qu'ils sont au centre parce qu'ils cherchent à préserver le statu quo, comme je le disais tantôt. En ne voulant qu'assurer la pérennité et la stabilité du système, en faisant en sorte qu'il y ait le moins de

les plus constantes de transformation sociale, et la désobéissance civile aussi. Il a d'abord fallu désobéir à certaines lois pour qu'elles changent ou disparaissent.

Ce qui nous ramène à la délicate question de la légitimité : à la suite de votre arrestation, vous avez affirmé : « Je suis mon peuple, je représente mon peuple. » Tout à coup, on avait l'impression...

A.K. — ... qu'il y avait *un* peuple...

... en partie, peut-être, mais surtout que vous représentiez l'ensemble du peuple québécois. Pourtant, vous êtes député de Mercier, vous représentez donc les gens de Mercier, pas plus. À quel moment peut-on dire que l'on représente l'ensemble du peuple? À une certaine époque, René Lévesque ou Pierre Elliott Trudeau pouvaient toujours affirmer qu'ils représentaient le Québec, ou le Canada, tout

élu essaie toujours de représenter l'ensemble de la société...

A.K. — ... ou s'en arroe le droit (*rires*)... mais je n'ai jamais dit que je *représentais* mon peuple. J'ai dit : *j'accompagne* mon peuple... Et là, bien sûr, il y a inévitablement une certaine imprécision, un certain flou...

Oui, vous n'avez pas dit : j'accompagne une frange de mon peuple...

A.K. — Mais il n'y a pas moyen de le définir mieux que cela, malheureusement! Et il va sans dire que personne ne peut, à un moment ou à un autre, dire qu'un peuple veut uniquement ou unanimement ceci ou cela. Il arrive par contre des moments où une majorité de la population se soucie d'un enjeu précis et je pense donc que je captais, pour ma part, l'esprit du moment. Et là, je ne parle pas seulement du conflit étudiant,

parce que ce qu'on a vécu au printemps n'était pas une simple question de frais de scolarité. C'était une manifestation plus globale de la volonté de notre peuple d'exprimer son désaccord face au gouvernement Charest, que ce soit par rapport à la corruption, à la situation des retraités, à la façon dont le gouvernement s'occupait des ressources naturelles ou de quoi que ce soit d'autre. Quand des gens ont pris les casseroles, cela n'a pas eu lieu qu'à Montréal, et il n'y avait pas seulement des étudiants qui faisaient du bruit. Il y a eu des manifestations du genre partout au Québec. Je n'imagine pas pour autant que les gens qui ont pris les casseroles formaient une majorité. De toute façon, dans toutes les grandes contestations, tous les grands mouvements de société, ce ne sont pas les majorités qui changent les choses. Dans l'histoire de l'humanité, on n'a jamais vu l'ensemble d'un peuple, en même temps, aller dans le même sens. Ce sont plutôt les forces vives qui agissent. Et



perturbations possible, le moins d'affrontements possible, on ne peut, petit à petit, que se ramasser au centre de l'échiquier, car cela demeure la seule position permettant de préserver l'état des choses. À l'opposé, quand on cherche à transformer la société, quand on pense que notre rôle en politique est de constamment faire évoluer les choses, que notre action politique doit tendre vers le progrès, rejeter ce qui est figé pour aspirer à quelque chose de meilleur, forcément, en allant au bout de cette logique, on ne recourt pas aux institutions qui, comme l'Assemblée nationale ou l'État, travaillent justement à maintenir le statu quo. Donc pour moi, la rue, et par extension la désobéissance civile, la résistance citoyenne, même à des lois votées par le parlement, sont nécessaires pour faire bouger les choses. On a juste à regarder l'histoire des quatre ou cinq derniers siècles en Occident pour concevoir que la rue et la contestation sont parmi les sources les plus riches et

ces forces vives, habituellement, ne parlent pas uniquement pour elles-mêmes. Les étudiants n'ont jamais œuvré pour eux-mêmes. Je m'oppose catégoriquement à ceux qui disent le contraire. Les étudiants défendaient une idée, soit que l'éducation doit être accessible, voire gratuite, et ils la défendaient pour le bien de l'ensemble de la collectivité.

A.P. — Je crois qu'il faut tout de même faire attention à certains parallèles, surtout quand il est question de désobéissance civile. Il est vrai que celle-ci a joué un rôle majeur dans beaucoup de soulèvements populaires, de révolutions, etc. Mais c'était dans des contextes où la population n'avait pas d'autres moyens de se prononcer. Ce n'est pas le cas au Québec. Les gens ont les moyens de se faire entendre du pouvoir sans avoir recours à la désobéissance civile. Il n'y a aucun doute que ce qui s'est passé au printemps a créé une pression très forte sur le gouvernement Charest, et que cela a sûrement joué sur les résultats électoraux de l'automne, mais toujours est-il que les gens avaient la possibilité de se débarrasser du gouvernement Charest, et ils l'ont d'ailleurs fait. Que la population ait manifesté pour démontrer son mécontentement, je n'ai absolument rien contre cela, au contraire. Par contre, je ne crois pas que la situation soit suffisamment bloquée au Québec pour que désobéir aux lois soit le seul moyen de «renverser» le gouvernement.

A.K. — La désobéissance, dans ce contexte-là, n'avait à voir qu'avec le projet de loi 78. Il s'agissait de dire qu'une loi comme celle-là, inique, qui contrevient à certaines libertés fondamentales et qui est abusive, il faut la refuser. Ce n'était tout de même pas une désobéissance généralisée.

Il y a pourtant eu certains gestes illégaux posés par les étudiants avant la loi spéciale : on a bloqué des ponts, des rues, il y a eu l'épisode des fumigènes dans le métro...

A.P. — Il n'y a pas eu que cela. Lorsque les tribunaux ont émis des injonctions, beaucoup de gens ont refusé d'obtempérer, des juristes ont même affirmé qu'on n'avait pas à leur obéir. Or, je pense que lorsqu'on bénéficie des avantages d'une société de droit, on ne peut pas décider tout d'un coup qu'une loi, ou telle autre ne fait pas notre affaire.

A.K. — Moi, je pense que si le gouvernement Charest n'avait pas été aussi délégitimé par autant d'allégations, par un certain nombre de pratiques ou par l'usure du pouvoir, on n'aurait assurément pas observé cet appui. Pour que des juristes dénoncent une loi, pour qu'ils considèrent que c'est leur devoir d'aller jusque-là, il faut quand même un contexte extraordinaire.

Il va sans dire qu'il existe toute une série de canaux et de processus par lesquels les citoyens peuvent exprimer leur

désaccord avec le pouvoir. Cela dit, au cours du conflit étudiant, un autre conflit a retenu notre attention : celui d'Aveos. On avait là des ouvriers mis à pied et, pire encore, des gens privés de leur gagne-pain parce qu'une compagnie n'avait pas respecté la loi. Et le gouvernement n'a rien fait. Ces ex-employés ont donc manifesté comme on le fait souvent au Québec, c'est-à-dire sans déranger personne et, au final, ils n'ont rien gagné. Est-ce qu'un tel exemple ne laisse pas entendre que si l'on n'a pas de moyens spectaculaires, comme vous le disiez tantôt, nos revendications, pourtant légitimes, demeureront lettre morte ?

A.P. — Pourtant, s'il y a un groupe qui a des capacités de mobilisation extraordinaires, c'est bien les syndicats...

A.K. — ... il y a aussi les patrons ! Et les lobbys !

En effet, la chambre de commerce a cent fois la capacité de Liberté d'influencer le gouvernement. Par conséquent,

« Dans tous les grands mouvements de société, ce ne sont pas les majorités qui changent les choses. »

— AMIR KHADIR

est-ce que l'exemple d'Aveos, qui était tellement frappant dans le contexte, ne donnait pas raison aux étudiants ?

A.P. — Il faut quand même se rappeler qu'il y a plusieurs cas d'entreprises qui ont tenté de fermer leurs portes et qui ont finalement poursuivi leurs opérations grâce à des subventions gouvernementales qui leur ont été accordées à cause de pressions syndicales. On l'a vu à la White Burs à Québec par exemple. Pour ce qui est d'Aveos, pourquoi le syndicat n'a-t-il pas réussi à attirer l'attention sur le sort de ces gens-là, honnêtement je ne le sais pas. Peut-être que le fait que ce soit arrivé peu de temps avant la campagne électorale leur a nui, mais il y a beaucoup de cas où les syndicats ont réussi à forcer les gouvernements à agir. Mais s'ils n'y arrivent pas, est-ce que l'on doit pousser le raisonnement jusqu'à dire que l'on devrait désobéir aux lois, bloquer le trafic ou envoyer des briques sur les rails du métro pour se faire entendre ? Je pense qu'à

la longue, même si c'est justifié parfois, ce n'est pas le genre de société dans laquelle on veut vivre.

A.K. — Bien sûr, mais la démocratie ne dispense pas de la nécessité de recourir parfois à la désobéissance. Aux États-Unis, depuis au moins quarante ans, les exemples sont légion. En 2010, Al Gore, on parle donc d'un ancien vice-président américain, et non d'un excité, a encouragé les groupes activistes environnementaux à recourir à des gestes de désobéissance civile pour empêcher l'ouverture d'une nouvelle centrale au charbon. Il ne s'agissait pourtant pas d'une situation désespérée ou d'une crise sociale majeure. Et, en 2011, quatre démocrates de la chambre des représentants, sachant très bien que c'est illégal et qu'ils allaient être arrêtés, ce qui est arrivé d'ailleurs, ont occupé l'ambassade du Soudan à Washington,

gestes de désobéissance ne le font pas uniquement dans leur propre intérêt. C'est souvent pour protéger l'ensemble de la population et le bien commun. Évidemment, dans les cas qui font controverse, l'avortement ou l'euthanasie par exemple, il y a, et y aura toujours, controverse. On ne s'entendra jamais sur ces questions. Certains gouvernements résisteront à la pression d'un groupe et d'autres pas. Mais dans l'ensemble, les manifestations, les grèves et certains gestes de désobéissance civile s'inscrivent dans des courants d'action politique qui ne sont pas seulement actifs en dictature, mais également dans les démocraties occidentales. Et les gouvernements doivent apprendre à composer avec ce type d'action. C'est un peu manipulateur, me semble-t-il, de discréditer ceux qui s'y adonnent en invoquant la loi, la légitimité du gouvernement et le fait que c'est inadmissible en démocratie. On manque alors de mémoire et de perspective historique.

« Je refuse cette idée que la solidarité n'appartient qu'aux gens qui se définissent comme étant à gauche. »
— ANDRÉ PRATTE

L'autre aspect troublant de ce conflit, nous semble-t-il, c'est qu'on l'a très vite judiciairisé. Il y a eu d'abord cette distinction sémantique entre la grève et le boycott, puis les injonctions, puis une loi spéciale... Cela ne dénote-t-il pas une difficulté à dialoguer dans l'arène politique ?

A.P. — La judiciarisation est un courant général. Plein de gens passent maintenant par les tribunaux pour essayer de régler leurs problèmes.

Mais ce courant général n'est-il pas inquiétant et, surtout, révélateur de notre rapport au politique ?

A.P. — Je pense, en effet, que c'est risqué. Les juges ne sont pas élus. Ils n'ont donc pas à rendre compte à la population de leurs décisions. Pen-

avec l'aide de l'acteur Georges Clooney, afin d'attirer l'attention des médias et des décideurs publics sur la situation là-bas. On peut ne pas aimer ce genre d'action, mais en démocratie occidentale, les gestes de désobéissance aux lois existantes sont fort nombreux et font partie de notre quotidien.

En même temps, personne ne souhaite que les gouvernements cèdent à tout mouvement de désobéissance civile ou à tout groupe de pression. Aux États-Unis, justement, l'Obamacare a engendré une vaste série de manifestations, comme il y en a périodiquement contre le droit à l'avortement. Il serait dramatique que le gouvernement plie toujours.

A.K. — Comme on ne veut pas non plus que le gouvernement cède à n'importe quel lobby, mais les lobbys existent, malheureusement ! Et si je remets en question leur légitimité, c'est parce qu'ils défendent bien souvent des intérêts bien circonscrits. Par contre, la plupart du temps, ceux qui agissent par des

sons, par exemple, au jugement Chaoulli. Il est vraiment à la limite du politique et, quoi qu'on pense du fond du dossier, la Cour suprême s'est prononcée en disant que si un gouvernement ne peut pas satisfaire les besoins de sa population en matière de santé, elle ne peut pas l'empêcher de s'assurer pour aller au privé, puisque cela viole son droit à la vie. Le gouvernement se tient, mais on convient qu'on est ici plus proche du politique que du juridique. Voilà un exemple qui illustre le fait que les gouvernements, aujourd'hui, pour toutes sortes de raisons, ont beaucoup de difficulté à faire accepter leurs décisions et...

A.K. — ... et leur légitimité...

A.P. — ... et leur légitimité, oui. Alors que, via les tribunaux, bien que ce soit une élite non élue, les juges ont une très forte légitimité. Quand la Cour suprême prend une décision, personne ne manifesterait contre elle, sauf peut-être les pro-vie. La Cour suprême a tranché et c'est réglé. Les gouvernements le savent et s'en servent joyeusement pour essayer

de régler des questions. Dans le conflit étudiant, ce qui m'a le plus frappé, c'est cet aspect-là. Peu importe ce que l'on pense, encore une fois, du fond du dossier, vous aviez un gouvernement qui a fait une proposition qui n'a pas été acceptée. Il a fait certains compromis, peut-être insuffisants, mais tout indiquait qu'une majorité de citoyens était généralement d'accord avec lui. Néanmoins, le gouvernement a été incapable d'*asseoir* sa décision et de dire «c'est ainsi et la majorité est d'accord.» C'est révélateur de la faiblesse du gouvernement Charest à ce moment-là, mais est-ce seulement cela ? N'est-ce pas révélateur d'une faiblesse plus généralisée de nos institutions politiques ?

A.K. — J'en suis persuadé. Les manifestations ne sont pas l'unique déterminant de ce qui s'est passé, mais c'en est un. Et c'est pour cela qu'il faut repenser la démocratie, le politique.

La question de la nature même de l'éducation a également polarisé le débat. Les uns affirmaient qu'elle est un enjeu collectif, puisqu'elle est une façon de faire passer notre héritage culturel et scientifique de génération en génération, tandis que les autres la considéraient comme un enjeu individuel, une façon d'obtenir une meilleure situation, un meilleur salaire.

A.P. — Je ne pense pas que l'on puisse trancher aussi clairement et dire que l'éducation est soit un bien collectif, soit un bien individuel. L'investissement, en éducation, qu'il soit personnel ou étatique, est un bien individuel qui sert à la fois l'individu et la collectivité. La divergence fondamentale que j'ai avec des gens comme Amir, c'est que je refuse cette idée que la solidarité ou le sens du collectif n'appartiennent qu'aux gens qui se définissent comme étant à gauche. Je pense sincèrement qu'il est plus juste d'avoir des droits de scolarité qui connaissent des hausses raisonnables que de les geler *ad vitam æternam*, ce qui, à mon avis, sert surtout ceux qui auraient les moyens de payer davantage. Maintenant, je conçois que l'on puisse être en désaccord total, mais je refuse que l'on dise que ma prise de position est individualiste.

A.K. — Le contre-argument à cette vision de la hausse comme geste de solidarité sociale serait que le moyen le plus robuste et le plus fiable pour assurer l'équité, c'est l'impôt. Je dirais donc à ceux qui défendent la hausse pour des raisons de justice sociale que nous sommes reconnaissants de leur souci pour l'équité, mais que ceux qui sont habituellement les plus soucieux de l'équité, ceux qui vivent la plus grande proximité avec les classes sociales défavorisées, et qui représentent leurs intérêts, insistent pour dire que le meilleur moyen d'obtenir l'équité demeure l'impôt.

A.P. — Je ne suis pas d'accord.

A.K. — Ce n'est pas surprenant.

A.P. — L'augmentation des impôts a des limites. Si vous annoncez à une certaine catégorie de gens, de la classe moyenne supérieure par exemple, que l'on va augmenter leurs impôts de trois mille dollars par année, ils seront furieux. Et plusieurs d'entre eux trouveront le moyen de ne pas payer cette somme. Mais si vous dites aux mêmes personnes qu'elles ont besoin d'un examen médical pour diagnostiquer un cancer et que, pour trois mille dollars, dans une clinique privée, elles pourront passer tout de suite et avoir les résultats le surlendemain, elles payeront sans hésiter. L'attitude des gens qui paient pour un service, c'est extrêmement individualiste, je le conçois, mais il faut aussi être réaliste quant à la nature humaine.



A.K. — Je suis moins pessimiste que vous à son sujet... (*Rires*)

A.P. — C'est amusant, j'avais précisément cette discussion avec un collègue l'autre jour. À mon avis, le fossé entre les gens qui sont plus à gauche et ceux qui sont plus à droite...

A.K. — ... c'est soit la naïveté, soit l'optimisme !

A.P. — Peut-être, mais c'est surtout une question de conception de la nature humaine.

A.K. — J'aimerais aborder, si vous le voulez bien, la question de la liberté... Nous sommes à *Liberté*, après tout. Je suis partisan d'un courant de gauche, la nouvelle gauche, qui cherche, et qui n'a pas encore réussi, à ramener la défense des libertés individuelles au cœur d'un projet progressiste pour les sociétés, au cœur d'un projet égalitaire. Plusieurs auteurs nous rappellent que les premiers à s'être souciés des libertés individuelles, et de la liberté individuelle au sens concret, de celle du corps de la personne, et non pas des droits collectifs, sont quand même les révolutionnaires qui ont constitutionnalisé la monarchie britannique ou renversé la monarchie

française. Pour le paysan qui se soulevait en France, l'oppression, c'était quelque chose qu'il vivait concrètement, individuellement, et s'il s'est battu, c'est pour son affranchissement et son émancipation à lui et non pour un concept abstrait de la République ou de la Nation, bien qu'il pouvait peut-être y avoir un peu de patriotisme dans son engagement. Et donc, pour moi, il faut concevoir des espaces de défense de droits collectifs qui intègrent le fait qu'individuellement, il y a des particularités, des spécificités, c'est-à-dire que ces libertés que l'on cherche pour le peuple, elles trouveront leur aboutissement seulement quand *individuellement*, les citoyens se sentiront libres, autonomes et, donc, responsables. Une part du «tout à l'État» est contraire à cela et il faut absolument l'éviter.

« Il faut concevoir des espaces de défense de droits collectifs qui intègrent le fait qu'individuellement, il y a des particularités, des spécificités, c'est-à-dire que ces libertés que l'on cherche pour le peuple, elles trouveront leur aboutissement seulement quand *individuellement*, les citoyens se sentiront libres, autonomes et, donc, responsables. »

— AMIR KHADIR

Quand on réfléchit, par exemple, à l'accès à l'éducation, il est bien sûr qu'une des questions qui se posent est : gratuité ou pas, universalité ou pas ? Il y a quelque chose à raffiner là-dedans, je le conçois, parce que si on offrait la gratuité, des gens pourraient passer leur vie à exagérer, faire deux ou trois bacs ou quatre doctorats. Où est la limite ? Cette question-là est légitime. Je ne nie donc pas que l'on doive raffiner le concept de l'universalité, imposer des limites, et trouver des moyens d'intégrer la responsabilité individuelle dans l'équation, parce que pour qu'il y ait liberté individuelle, il y doit y avoir une responsabilité qui va de pair avec elle. La responsabilité individuelle est indispensable dans un système général dans lequel l'État a tout de même beaucoup de responsabilités en ce qui concerne les intérêts collectifs.

Depuis une vingtaine d'années, le discours politique semble se confondre avec le discours gestionnaire. Présumant que nous vivons désormais dans un modèle indépassable, l'on semble essentiellement affirmer qu'il n'y a plus qu'à gérer la société, plutôt que de tenter de l'améliorer ou de la changer. Cela expliquerait pourquoi les enjeux politiques forts nous déstabilisent. L'on peut en voir un signe chez Mario Roy qui se désolait, lors du conflit étudiant, de voir « la politique s'insérer dans le moindre interstice de la vie quotidienne » et du coup « diviser la société ».

A.P. — Avoir un État qui gère les choses, c'est loin d'être insignifiant. Bien gérer le système de santé, ce n'est peut-être pas très poétique, mais c'est très important. Maintenant, avec le

conflit étudiant, on s'est retrouvé un peu dans le contexte des référendums où, même dans les familles, il y avait des tensions, et les Québécois ne sont pas très à l'aise avec ça. En même temps, et il y a beaucoup de gens qui l'ont dit bien avant moi, et de vrais intellectuels, pas des journalistes comme moi, on constate en ce moment une espèce d'absence de projet collectif qui puisse réunir les gens. Cela dit, le mouvement étudiant, justement, qu'on a parfois décrit comme la source d'un renouveau en matière de projet collectif, que va-t-il en subsister ? Déjà, il ne semble pas avoir beaucoup

influencé le résultat des élections. Est-ce que ce mouvement-là va se poursuivre même si Charest est parti et que les droits de scolarité vont être, au pire, indexés ? Honnêtement, je n'ai pas de réponse à cela.

A.K. — Il est bien sûr trop tôt pour avoir des certitudes, mais je suis persuadé, pour ma part, qu'il va en rester quelque chose, d'autant plus que ce n'est pas fini. Le sommet sur l'éducation va avoir lieu un moment donné, et les forces vives du printemps vont de nouveau se faire entendre lors de cet événement. D'abord pour faire avancer les revendications étudiantes, bien sûr, mais aussi afin de proposer des solutions sur le terrain politique. Et ce n'est que lorsque ces solutions seront entérinées par le pouvoir qu'on sera en mesure de constater, concrètement, ce que ce vaste mouvement nous aura apporté. **L**